DÉPARTEMENT VAUCLUSE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Reçu en préfecture le 29/10/2025 Reçu en préfecture le 29/10/2025 Publié le **2 9 0CT. 2025** 

ID : 084-218400166-20251022-2025\_52-DE

ARRONDISSEMENT AVIGNON

### COMMUNE DE BÉDARRIDES

## SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2025 DÉLIBÉRATION N° 2025-52

# ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE BEDARRIDES

NOMBRES DE MEMBRES			CONVOCATION		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conscillers municipaux	Affichage
29	29	16	26	16/10/2025	16/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, se réunit, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BÉRARD, Maire.

Étaient également présents : Isabelle DUCRY; Daniel BOCCABELLA; Magali ROBERT; Benoit DAGAN; Adjoints au Maire;

Ainsi que: Jean-Claude RUSCELLI; Anthony SUBER; Christian TORT; Marc DOVESI; Odile PARRENO; Julien LETOFFE; Clotilde COUDENE; Joël SERAFINI; Isabelle IBANEZ; Jean-Luc SANCHEZ; Maryse TORT; Conseillers Municipaux;

Absents représentés lors du vote des délibérations :

TOOGTICO TO STUDENTIA		
Patricia NICOLAS	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Nathalie KANTE	qui donne pouvoir à	Jean-Claude RUSCELLI
Magali DE FUENTES	qui donne pouvoir à	Magali ROBERT
Eva BOCCABELLA	qui donne pouvoir à	Marc DOVESI
Laurent MUS	qui donne pouvoir à	Odile PARRENO
Laure COMTE-BERGER	qui donne pouvoir à	Isabelle DUCRY
Jean-Yves LAUGIER	qui donne pouvoir à	Maryse TORT
Marie-Dominique SARRAIL	qui donne pouvoir à	Jean-Luc SANCHEZ
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI
Dominique CARRIE	qui donne pouvoir à	isabelle IBANEZ
	<u> </u>	

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations : Gaëlle RICHARD ; Jean-Louis TARTEVET ; Michel PERRAND.

Secrétaire de séance : Anthony SUBER

ન્કતે

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bédarrides. Cette subvention est sollicitée pour la mise en œuvre d'événements qui participent à la dynamique du territoire et à la création d'un lien social.

Envoyè en préfecture le 29/10/2025

Reçu en préfecture le 29/10/2025

Publiė le

2 9 OCT. 2025

ID: 084-218400166-20251022-2025\_52-DE

Le soutien à cette association est justifié par sa participation active à la sécurité et à la vie de la commune. De plus, cette démarche s'inscrit pleinement dans la volonté municipale de soutenir les projets favorisant l'animation sociale locale.

-6.A-

SUR LE RAPPORT DE Jean BÉRARD, Maire; OUÏ l'exposé qui précède;

#### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000,00 € en faveur de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bédarrides ;
- PRECISE que les dépenses seront inscrites sur le budget principal de la commune chapitre 65;
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tout(s) document(s) nécessaire(s) à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Date de publication, certifiée exécutoire le

Le secrétaire de séance, Anthony SUBER



Le Maire, Jean BÉRARD

### RESULTAT DU VOTE:

Délibération 2025-52  ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES SAPEURS- POMPIERS DE BEDARRIDES  Contre : Abstention :	EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES SAPEURS-	Pour :	26	UNANIMITE
		Contre :	0	
	0			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nimes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication